



Formation « Socle de base »

CYCLE 1 : Saisir sa comptabilité sur le logiciel ISTEA

Lundis 19 septembre – 03 octobre – 17 octobre – 07 novembre 2022

De 9h00 à 17h00, en présentiel – *Chambre d'Agriculture des BDR -Aix en Provence (13)*

Inscriptions jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation :

700€ pour 28h de formation

Pour les cotisants VIVEA :

Prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite de 2250€ par an et par contributeur

Financement CPF/Pôle

Emploi/OPCO /autres :

Nous consulter

Indicateur de résultat :

90% de satisfaction sur nos sessions 2021-2022

Objectifs de la formation :

Prendre en main le logiciel ISTEA, paramétrer son dossier

Classer ses pièces comptables pour préparer sa saisie

Connaître les obligations comptables et fiscales liées à son statut

Enregistrer les opérations courantes sur le logiciel ISTEA

Renseigner les modules « Emprunts » et « Immobilisations »

Vérifier sa saisie

Public visé :

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices installé.es, des Bouches-du-Rhône et départements limitrophes, souhaitant tenir leur propre comptabilité et s'approprier les éléments comptables pour gérer leur entreprise.

Prérequis :

Être en activité et avoir des factures à saisir

Avoir un ordinateur portable en état de fonctionnement, permettant l'installation du logiciel ISTEA

Renseignements et inscriptions :

Florentine DUJARDIN

MIN51 – 15 avenue Pierre Grand – 84953 CAVAILLON Cedex-

Tél. 06 12 09 90 13 – afocg.paca@gmail.com

Une formation organisée par l'ARDEAR PACA

N° Organisme de formation : 93840372284

N° SIRET : 50925249000032



Retrouvez nos formations sur : www.inpact-paca.org

Document mis à jour le 10/08/2022



Formation « Socle de base »

CYCLE 1 : Saisir sa comptabilité sur le logiciel ISTEA

Lundis 19 septembre – 03 octobre – 17 octobre – 07 novembre 2022

De 9h00 à 17h00, en présentiel – Chambre d'Agriculture des BDR -Aix en Provence (13)

Modalités pédagogiques :

Apprentissage en situation réelle par expérimentation : chaque participant vient avec son ordinateur et ses pièces comptables.

En cas de difficulté, les interrogations sont énoncées à l'ensemble du groupe et l'échange est favorisé pour faire émerger les solutions.

Moyens d'encadrement :

Florentine DUJARDIN, animatrice-formatrice

Modalités d'évaluation :

Auto-évaluation par chaque stagiaire en fin de formation avec l'animatrice-formatrice

Questionnaire de satisfaction stagiaire en milieu et fin de formation.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire à la suite de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir les adaptations.

Programme de la formation :

Lundi 19 septembre 2022 – 9h00-17h00

Prendre en main le logiciel ISTEA et paramétrer son dossier
Classer ses pièces comptables et préparer la saisie

Lundi 03 octobre 2022 – 9h00-17h00

Connaître les obligations fiscales liées à son statut
Enregistrer les opérations courantes en tenant compte de la TVA
Enregistrer les opérations complexes en tenant compte de la TVA

Lundi 17 octobre 2022 – 9h00-17h00

Renseigner les modules « Emprunts » et « Immobilisations »
Equilibrer son bilan d'ouverture

Lundi 07 novembre 2022 – 9h00-17h00

Réviser les comptes et vérifier sa saisie
Evaluation de fin de formation

CREDIT D'IMPÔT A LA FORMATION

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif au profit de toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Il est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

ETRE REMPLACÉ POUR SE FORMER

Certains départements/régions ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût du service de remplacement lorsque vous venez en formation.

Plus de renseignements : www.vivea.fr